

AI Index: PRE 01/074/2008  
29 February 2008

## **Royaume-Uni. Réduire au silence des témoins potentiels ne fera que desservir la justice**

Le 28 février 2008, la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles a enjoint à Ben Griffin, ancien membre des forces spéciales britanniques, de s'abstenir de toute nouvelle révélation sur le travail des Services spéciaux de l'armée de l'air (SAS). Anne Fitzgerald, conseillère auprès d'Amnesty International, a réagi en ces termes :

*« Au lieu de chercher à bâillonner les personnes susceptibles de détenir des preuves crédibles d'atteintes aux droits humains présumées, et notamment de crimes de guerre, les autorités britanniques devraient s'efforcer d'enquêter sur ces allégations.*

*« Amnesty International a appelé à maintes reprises le Royaume-Uni à veiller à ce que des enquêtes exhaustives et indépendantes soient menées sur toute allégation sérieuse selon laquelle des agents britanniques, y compris des membres des forces armées, ont commis de graves violations du droit relatif aux droits humains ou des crimes de guerre. Ces appels sont trop rarement entendus : la semaine dernière, l'organisation a une nouvelle fois demandé qu'une enquête soit diligentée sur l'implication présumée du Royaume-Uni dans le programme américain de "restitutions" et de détentions secrètes. En effet, après l'avoir nié pendant des années, les autorités britanniques ont reconnu que les vols secrets avaient utilisé le territoire britannique de Diego Garcia (situé dans l'océan Indien).*

*« Il ne saurait y avoir responsabilisation sans transparence : toute personne – y compris les anciens soldats – détenant des informations susceptibles de constituer des preuves de crimes de guerre ou de graves atteintes aux droits humains doit être rassurée sur le fait qu'elle peut en toute sécurité rendre ces informations publiques, sans craindre d'être poursuivie en justice à titre de sanction. Si le gouvernement du Royaume-Uni parvient à réduire Ben Griffin au silence et à enterrer les renseignements importants qu'il semble détenir, d'autres personnes ayant des éléments de preuve sur de graves violations des droits fondamentaux risquent d'hésiter à se manifester. »*